

FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



Guide pratique

Délivrance des cartes de pêche 2012

- Note explicative
- Les timbres CPMA / Les vignettes fédérales
- Les différentes cartes
 - « Personne Majeure »
 - « Personne Mineure »
 - « Découverte femme »
 - « Découverte »
 - « Journalière »
 - « Vacances » (avec et sans timbre CPMA pré-imprimé)
- Délivrance de la carte de pêche par internet
- Comment choisir sa carte de pêche et cas particuliers
- Remarques importantes

NOTE EXPLICATIVE

2011, restera dans le monde associatif de la pêche comme l'année de la réciprocité.

Pour rappel, ce dispositif permettant, à tout détenteur d'une carte de pêche en cours de validité de pêcher sur tous les lots de pêche offerts à la réciprocité a rencontré un succès populaire massif.

Les témoignages de satisfaction, provenant à la fois des AAPPMA mais également et surtout pour des pêcheurs, premiers bénéficiaires de cette avancée, n'ont eu de cesse de conforter notre engagement quant à l'ouverture de nouveaux lots de pêche au bénéfice du plus grand nombre et ce, à moindre coût !

En parallèle, la carte interfédérale à 85 euros et un timbre unique à 25 euros, ont permis à de très nombreux adhérents d'AAPPMA de pratiquer leur loisir dans un des 15 autres départements et démontré que le pêcheur moderne est aujourd'hui en attente d'une simplification des modalités d'exercice de la pêche.

A l'instar de l'exercice écoulé, l'année 2012 va marquer un tournant dans l'organisation de la distribution des cartes de pêche au niveau national.

En effet, à partir du 19 décembre 2011, chaque pêcheur pourra s'acquitter de sa carte de pêche par internet directement de chez lui ou chez son dépositaire habituel en se rendant sur le site www.cartedepeche.fr.

Ce mode de délivrance ne remet pas en cause les systèmes déjà existants, il vient compléter ce dispositif. La vente de carte de pêche par internet se basera sur une démarche volontaire des AAPPMA souhaitant s'inscrire dans ce mode de diffusion. Vous trouverez les réponses à toutes vos questions à la fin de ce guide.

Nous vous rappelons que les prix sont préconisés par la FNPF et la Fédération de pêche du Nord et dans la mesure du possible, il est souhaitable de les respecter.

Pour permettre de répondre à toutes vos interrogations, nous avons reconduit l'édition d'un guide pratique à l'intention des dirigeants des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et des dépositaires qui sont les relais indispensables entre les AAPPMA et les pratiquants qu'ils côtoient, tout spécialement à l'occasion de la délivrance de la carte de pêche.

Faites-en le meilleur usage.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, votre soutien et votre mobilisation.

Jean-Marie Baras, président,
les membres du conseil d'administration
et toute l'équipe fédérale.

Décembre 2011



Information :

Un document spécial « Réciprocité interdépartementale » sera disponible, début 2012, à la Fédération de pêche du Nord et sur notre site : www.peche59.com

LES TIMBRES CPMA (COTISATION PECHE MILIEU AQUATIQUE)

	Timbre CPMA « Personne Majeure »	29 euros	Donne le droit de pêcher à l'aide de quatre lignes munies chacun de deux hameçons, pour tous les modes de pêche
	Timbre CPMA « Personne Mineure »	1 euro	Pour les mineurs de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier 2011, donne les mêmes droits que le timbre « Personne Majeure »
	Timbre CPMA « Découverte femme »	12 euros	Pour les femmes, Donne le droit de pêcher à l'aide d'une ligne, pour tous les modes de pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories
	Timbre CPMA « Journalière »	3 euros	Concerne la pêche dans les cours d'eau et plans d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories, sur les lots détenus par l'AAPPMA choisie (<i>paiement de la cotisation statutaire</i>) Tous modes de pêche confondus - Obligation d'adhérer à une AAPPMA
	Timbre CPMA « Vacances »	12 euros	Autorise la pêche, pour une période de 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, sur les lots détenus par l'AAPPMA retenue (<i>paiement de la cotisation statutaire</i>) en 1 ^{ère} et en 2 ^{ème} catégories. Obligation d'adhérer à une AAPPMA
	Cotisation réciprocité URNE	25 euros	Donne le droit de pêcher à quatre lignes dont deux au carnassier sur les lots de pêche offerts à la réciprocité, domaine public et domaine particulier des associations signataires de la charte. Uniquement pour les titulaires d'une carte « Personne Majeure ».







LES VIGNETTES FEDERALES

	Vignette fédérale « Personne Majeure »	26.50 euros
	Vignette fédérale « Personne Mineure »	6 euros
	Vignette fédérale « Découverte femme »	13.50 euros
	Vignette fédérale « Journalière »	5 euros
	Vignette fédérale « Vacances »	13.50 euros



RECAPITULATIF

Les différentes cartes de pêche

	Carte annuelle « Personne Majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois) Domaine public fluvial et Domaine particulier souscrivant aux accords de réciprocité départementale 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories	CPMA	29
		Fédération	26.50
		AAPPMA	4.50
		TOTAL	60 euros
	Carte annuelle « Personne Mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1
		Fédération	6
		AAPPMA	3
		TOTAL	10 euros
	Carte annuelle « Découverte femme » : Toute femme 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	12
		Fédération	13.50
		AAPPMA	4.50
		TOTAL	30 euros
X	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (pas de Timbre CPMA)	CPMA	0
		Fédération	0
		AAPPMA	2
		TOTAL	2 euros
	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	3
		Fédération	5
		AAPPMA	2
		TOTAL	10 euros
	Carte « Vacances » avec le timbre CPMA pré- imprimé - Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	12
		Fédération	13.50
		AAPPMA	4.50
		TOTAL	30 euros
	Carte « Vacances » sans le timbre pré-imprimé Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	0
		Fédération	13.50
		AAPPMA	4.50
		TOTAL	18 euros

Carte annuelle « Personne Majeure »

Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Tous les modes de pêche autorisés* à 4 lignes et à la carpe de nuit

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">A REMPLIR OBLIGATOIREMENT</div> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Délivrée le/...../.....</p> <p style="text-align: center;">Personne Majeure</p> <p>Prix payé : €</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0; text-align: center; font-weight: bold; font-size: x-small;">PHOTO D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE</div> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Signature du titulaire</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px; font-weight: bold; font-size: x-small;">TIMBRES</div> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">CARTE DE MEMBRE AAPPMA Personne Majeure</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;"><i>Valable de la date de délivrance au 31/12/2012</i></p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: x-small;">Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</p> <div style="background-color: black; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: x-small;">Domaine Particulier - 1^{ère} catégorie</div> </div>
---	--	---

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Carte annuelle « Personne Majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i> Domaine public fluvial et Domaine particulier souscrivant aux accords de réciprocité départementale 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories	CPMA	29
	Fédération	26.50
	AAPPMA	4.50
	TOTAL	60 euros

Carte annuelle « Personne Mineure »

Pour les jeunes de plus de 12 ans et de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Tous les modes de pêche autorisés* à 4 lignes (au lancer) et à la carpe de nuit

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">A REMPLIR OBLIGATOIREMENT</div> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Délivrée le/...../.....</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personne Mineure</p> <p><input type="checkbox"/> Carte Découverte</p> <p>Prix payé : €</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px 0;"> PHOTO D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE </div> <p>Délivrée le/...../2012</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: 5px 0;"></div> <p>Signature du titulaire</p>	<p>TIMBRES</p> <hr/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>CARTE DE MEMBRE AAPPMA <i>Valable de la date de délivrance au 31/12/2012</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> PERSONNE MINEURE <small>(Jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} Janvier)</small> Prix de carte annuelle 10 €</p> <p><input type="checkbox"/> CARTE DECOUVERTE <small>(Jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} Janvier)</small> Prix de carte annuelle 2 €</p> <p>Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</p> <div style="background-color: black; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">Domaine Particulier - 1^{ère} catégorie</div> </div>
---	--	---

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1
	Fédération	6
	AAPPMA	3
	TOTAL	10 euros

Carte annuelle « Découverte femme »

Pour les femmes

Tous les modes de pêche autorisés, à une seule canne *

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Carte annuelle « Découverte femme » : Pour toutes les femmes 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	12
	Fédération	13.50
	AAPPMA	4.50
	TOTAL	30 euros

ATTENTION !

Les timbres CPMA étant imprimés, les cartes avec leurs souches non utilisées devront être restituées en fin d'année, en bon état, non oblitérées, pour retour à la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique.

Toute carte non rendue à la fédération reste due par l'A.A.P.P.M.A., ainsi que la vignette fédérale correspondante.

Carte annuelle « Découverte »

Pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2012

Tous les modes de pêche autorisés*, à 4 lignes

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">A REMPLIR OBLIGATOIREMENT</div> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Délivrée le :</p> <p><input type="checkbox"/> Personne Mineure</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Carte Découverte</p> <p>Prix payé : €</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">PHOTO D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE</p> </div> <p>Délivrée le :/...../2012</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 50px; margin: 5px 0;"></div> <p style="text-align: center; font-size: small;">Signature du titulaire</p>	<p>TIMBRES</p> <hr style="border: 1px solid black;"/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">CARTE DE MEMBRE AAPPMA</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Valable de la date de délivrance au 31/12/2012</p> <table border="0" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> PERSONNE MINEURE (Jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} Janvier)</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">Prix de cette carte 10 €</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> CARTE DECOUVERTE (Jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} Janvier)</td> <td style="text-align: right;">Prix de cette carte 2 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</p> <div style="background-color: black; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: x-small;">Domaine Particulier - 1^{re} catégorie</div> </div>	<input type="checkbox"/> PERSONNE MINEURE (Jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} Janvier)	Prix de cette carte 10 €	<input checked="" type="checkbox"/> CARTE DECOUVERTE (Jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} Janvier)	Prix de cette carte 2 €
<input type="checkbox"/> PERSONNE MINEURE (Jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} Janvier)	Prix de cette carte 10 €					
<input checked="" type="checkbox"/> CARTE DECOUVERTE (Jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} Janvier)	Prix de cette carte 2 €					

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche. (Pas de Timbre CPMA)	CPMA	0
	Fédération	0
	AAPPMA	2
	TOTAL	2 euros

ATTENTION !

Les 2 € restent acquis à l'A.A.P.P.M.A.

Carte « Journalière »

Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Tous les modes de pêche autorisés* à 4 lignes et à la carpe de nuit

Uniquement valable pour une journée

The image shows two versions of the 'Carte de Pêche Journalière 2012' form. The left version is a blank form with fields for AAPPMA, delivery date, name, address, and postal code. The right version is a filled-in form with a date grid at the top and bottom, and a central box indicating a 1-day validity period for 10 euros.

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Carte « Journalière » disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	3
	Fédération	5
	AAPPMA	2
	TOTAL	10 euros

Carte « VACANCES »

Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Tous les modes de pêche autorisés* à 4 lignes et à la carpe de nuit

- Carte Vacances avec le Timbre CPMA pré-imprimé :

Carte valable 7 jours consécutifs disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre

Prix unique de 30€

Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.



Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	12
	Fédération	13.50
	AAPPMA	4.50
	TOTAL	30 euros

- Carte Vacances sans le Timbre CPMA pré-imprimé :

Carte Vacances pour un membre AAPPMA ayant acquitté une CPMA annuelle 2012 auprès d'une autre association (Personne Majeure ou Femme).

Elle ne peut être remise qu'à une personne présentant une carte annuelle avec CPMA 2012 dans le département non réciproitaire où elle souhaite pratiquer pendant les 7 jours de validité.

Carte valable 7 jours consécutifs disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre

Prix unique de 18€

Carte de pêche sans timbre CPMA « Vacances ».



Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	0
	Fédération	13.50
	AAPPMA	4.50
	TOTAL	18 euros

* : Pêche au coup, lancer, vif, poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle, à la carpe de nuit

Délivrance de la carte de pêche par internet

Sur le site www.cartedepeche.fr à compter du 19 décembre 2011 et pour toute l'année 2012

- ✓ Toutes les AAPPMA ayant souhaité s'inscrire dans la démarche de vente de carte de pêche par internet seront présentes sur le site.



- ✓ Toutes les cartes de pêche présentées ci-avant sont disponibles 24h/24 et 7J/7
- ✓ Paiement sécurisé en ligne
- ✓ Possibilité de paiement en 2 fois à partir de 85 euros d'achat.
- ✓ Carte de pêche réimprimable 3 fois sans photo et 10 fois avec photo.



- ✓ Renouvellement facilité l'année suivante suite à la création d'un compte client nominatif

LES CAS PARTICULIERS

❑ **Pêcheur dans le département du Nord**

-Le pêcheur ayant acquitté une carte de pêche « Personne Majeure », auprès d'une AAPPMA ayant signé les accords de réciprocité dans le département du Nord, à 60 euros, peut pêcher dans tous les lots de pêche offerts à la réciprocité : domaine public et domaine particulier (1^{ère} et 2^{ème} catégories) ainsi que sur les étangs fédéraux du département, à quatre cannes dont deux au carnassier.

- Le pêcheur ayant acquitté une carte de pêche « Personne Majeure », auprès d'une AAPPMA non signataire des accords de réciprocité dans le département du Nord, peut aussi pêcher dans les lots de pêche offerts à la réciprocité : domaine public et domaine particulier (1^{ère} et 2^{ème} catégories) ainsi que sur les étangs fédéraux du département, à quatre cannes dont deux au carnassier ; étant donné qu'il s'est acquitté d'une vignette fédérale.

La pratique sur les lots de pêche des AAPPMA réciprocaires de 1ere catégorie piscicole se fera exclusivement en « No-kill » pour les pêcheurs non adhérents à l'AAPPMA gérant les lots de pêche.

❑ **Pêcheur du Nord souhaitant pêcher dans un autre département de l'URNE**

Le pêcheur ayant acquitté une carte de pêche « Personne Majeure », dans le Nord, et souhaitant pêcher dans un des 15 autres départements de l'Union Réciprocaire Nord-Est, pourra obtenir la délivrance d'une carte interfédérale à 85 euros ou acquitter une cotisation supplémentaire de 25 euros.

Le pêcheur possèdera le droit de pêcher à quatre cannes sur les lots de pêche offerts à la réciprocité interdépartementale : domaine public et domaine particulier (1^{ère} et 2^{ème} catégories).

Seuls les titulaires d'une carte « Personne Majeure » peuvent, sur la base du volontariat, s'acquitter du timbre « Réciprocité ». Pour les autres catégories de pêcheurs (personnes mineures, femmes etc.), c'est gratuit !

CHOIX DE LA CARTE DE PECHE

❖ Plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Carte d'AAPPMA « Personne Majeure » + Timbre CPMA « Personne Majeure » + Vignette fédérale « Personne Majeure »
Voir p. 5

❖ De 12 à 18 ans au 1^{er} janvier 2012

Carte d'AAPPMA « Personne Mineure » + Timbre CPMA « Personne Mineure » + Vignette fédérale « Personne Mineure »
Voir p. 6

❖ Moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2012

Carte d'AAPPMA « Découverte », pas de Timbre CPMA et pas de Vignette fédérale
Voir p. 8

❖ Pour une journée

Carte « Journalière » + Timbre CPMA « Journalière » + Vignette fédérale « Journée »
Voir p. 9

❖ Pour 7 jours consécutifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

- Carte « Vacances » + Timbre CPMA pré-imprimé « Vacances » + Vignette fédérale « Vacances » - Prix : 30€. Voir p. 10

Ou

- Carte « Vacances » sans Timbre CPMA « Vacances » pour un membre AAPPMA ayant acquitté une CPMA annuelle 2012
Prix : 18€. Voir p. 10

❖ Femmes

- Carte d'AAPPMA « Découverte Femme » : Timbre CPMA imprimé + Vignette fédérale « Découverte Femme » = Pêche à une ligne à tous modes de pêche. Voir p. 7

Ou

- Carte d'AAPPMA « Personne Majeure » : Timbre CPMA « Personne Majeure » + Vignette fédérale « Personne Majeure » = Pêche à quatre lignes à tous modes de pêche. Voir p. 5



REMARQUES IMPORTANTES

- ◇ La réciprocité interdépartementale s'applique **uniquement** aux cartes de pêche annuelles :
 - « Personne Majeure »
 - « Découverte Femme »
 - « Personne Mineure »
 - « Découverte »

- ◇ Aucun duplicata des timbres CPMA et vignettes fédérales ne peut être délivré. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquitter.

- ◇ Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA et vignettes fédérales doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

- ◇ Tout timbre CPMA et / ou vignette fédérale ayant fait l'objet d'une utilisation et/ou oblitéré(e) par un dépositaire est dû à l'AAPPMA.

- ◇ Les cartes de pêche « Vacances » et « Journalière » autorisent l'exercice de la pêche sur les lots détenus par l'AAPPMA choisie (paiement de la cotisation statutaire) **mais aussi** sur le Domaine Public Fluvial et les étangs fédéraux.

- ◇ Pour les cartes « Femmes », **tout nom inscrit sur la carte vaut carte vendue**, en cas de refus de « l'acheteuse », les timbres CPMA et VF seront dus à l'AAPPMA.

UNE QUESTION, UN BESOIN D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ?

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LA FDAAPPMA 59



: 03.20.54.52.51



: contact@peche59.com

OU A VOUS RENDRE SUR NOTRE SITE :

www.peche59.com